

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE JUSSEY****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/41 Élection des grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le maire rappelle au conseil municipal que :

- Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 ;
- Les conseils municipaux des communes concernées sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants ;
- Cette désignation est effectuée conformément aux dispositions du Code électoral, notamment ses articles L.283 et suivants ainsi que R.131 et suivants.

Le maire précise le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune, fixé conformément aux dispositions des articles L.284 à L.286 du Code électoral :

- Nombre de délégués titulaires : 5 pour Jussey et 1 pour Noroy les Jussey
- Nombre de suppléants : 3 pour Jussey et 3 pour Noroy les Jussey

Déroulement du scrutin

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués puis des suppléants au scrutin secret, selon les modalités prévues par le Code électoral.

Après appel des candidatures, une seule liste est présentée par Nathalie CHEVILLEY. Il est procédé au vote.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Résultat de l'élection des délégués de Jussey et Noroy Les Jussey

Sont proclamés élus délégués titulaires :

1. CHEVILLEY Nathalie
2. BILLY Jean-Louis]
3. MIGNARD Evelyne
4. PETRIGNET Didier
5. DIDIER Dominique
6. HUGARD Didier

Résultat de l'élection des suppléants de Jussey et Noroy Les Jussey

Sont proclamés élus suppléants :

1. LAIGNEL Catherine
2. GANDIT Christophe
3. LARCHER Béatrice
4. MASSARDI Christophe
5. BUSSY Angélique
6. HUGUENOT Philippe

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'élection.

La présente délibération sera transmise à la préfecture conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie Chevilley



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.**Pouvoirs** :**Secrétaire de séance** : Madame LAIGNEL Catherine**DCM 2026/42 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire, informe qu'il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif 2026 afin de pouvoir prendre en charge les mandats relatifs aux provisions pour créances douteuses.

Elle propose la DM suivante :

<u>Fonctionnement</u>				<u>Investissement</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>
681/68 ^	+ 14 232 €						

L'augmentation de crédits en dépenses est couvert par l'excédent des crédits en recettes de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire, à effectuer cette décision modificative.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conformeLe Maire,
Nathalie CHEVILLEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/43 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU

Madame le Maire, informe qu'il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif 2026 afin d'équilibrer les opérations d'ordres.

Elle propose la DM suivante :

<u>Fonctionnement</u>				<u>Investissement</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles/ chapitres</u>	<u>Montants</u>
2158/041	- 100 000 €						
2158/21	+ 100 000 €						

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire, à effectuer cette décision modificative.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Le maire,
Nathalie CHEVILLEY



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/44 Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Mme. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°45 du conseil municipal en date du 7 septembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Mme le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Mme. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des

crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à Mme. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS D

Publié le

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 070-217002922-20260605-DCM2026_45-DE



Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/45 Numérotation d'une nouvelle habitation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de d'attribuer un numéro situé à la construction d'une nouvelle habitation route de Montigny, chemin dit de La Lanterne.

Ainsi pour suivre l'ordre de la numérotation déjà mise en place, il est proposé d'attribuer le Numéro 6 à cette habitation située sur les parcelles E 51, 52 et 53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à attribuer le numéro 6 de la rue mentionné ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
Nathalie CHEVILLEY



Nathalie Chevilley

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/46 Renforcement de l'installation communale d'éclairage public place du Champ de Foire

Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public place du Champ de Foire, relevant d'une compétence optionnelle du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- L'extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 740 mètres grâce à la gaine posée dans le cadre des travaux d'aménagement de la place sous maîtrise d'œuvre BC2I ;
- La fourniture et la pose de 19 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL Corten Brun Antique, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire de type Saga ou équivalent équipé de leds d'une puissance totale d'environ 20 W avec détections ;
- La fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public, thermolaqué RAL Corten Brun Antique, composé d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur et de 2 projecteurs pour le terrain de pétanque.

Madame le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Madame le maire propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants :

- Mât droit cylindro-conique de 5 Mètres de hauteur, thermolaqué RAL Corten Brun Antique
- Luminaire de type Saga, 2 700°K, d'une puissance variable de 0 à 40 W, thermolaqué RAL Corten Brun Antique.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) APPROUVE le programme des travaux présentés.
- 2) DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- 3) AUTORISE Madame le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) S'ENGAGE à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/47 DÉSIGNATION DE L'AVOCAT EN CHARGE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DOSSIER DE LOYER IMPAYES

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite à la constatations par les services de la commune d'un cas d'impayés sur un logement communal et à la suite de plusieurs relances à l'amiable, il est proposé au conseil municipal de prendre un avocat pour suivre ce dossier et effectuer les démarches nécessaires.

Il est rappelé que cette délibération intervient en complément de la Délibération 2026-31 donnant délégation à Madame le maire.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à Mme LAGARRIGUE, avocate dont le Cabinet se trouve à Vesoul et qui a déjà travaillé sur quelques dossiers pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de choisir Mme LAGARRIGUE comme avocate pour représenter la commune pour ce dossier,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Voté à l'unanimité

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS D

Publié le

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 070-217002922-20260605-DCM2026_48-DE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir :

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage : 9 Juin 2026

Séance du 05 Juin 2026

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes.

Absents : Monsieur RAYMOND Alexis.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame LAIGNEL Catherine

DCM 2026/48 : Désignation d'un Bureau d'Etudes pour la modification du règlement du PLU

Madame le Maire informe que dans le cadre du projet de modification de l'actuel Intermarché, il est nécessaire de modifier le règlement du PLU afin de lui permettre de faire les travaux, nécessaire à son extension.

Pour réaliser cette modification, Madame le maire propose de mandater le Bureau d'Etudes Initiative A&D qui avait réalisé la précédente mise en compatibilité et avait travaillé sur le projet de révision globale du PLU.

Le bureau d'étude propose de réaliser la mission sur une période de 5 mois pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De mandater le bureau d'étude Initiative A&D pour la réalisation de la modification du règlement du PLU
- D'autoriser Mme le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

